



MAIRIE de DUNES
1 Place des Martyrs
TARN-ET-GARONNE
Tél : 05.63.39.90.51

Version 08/07/2025

ECOLE JEAN BAYLET

Année Scolaire 2025/2026

A compléter et à remettre avant le 1^{er} Septembre 2025
en Mairie ou par mail mairie-dunes@info82.com

ENFANT

Nom :

Prénom :

Classe 2025-2026 :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT – En cas de changement seulement

Responsable légal 1

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Situation familiale :

Employeur :

Tél travail :

N°CAF :

Responsable légal 2

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Situation familiale :

Employeur :

Tél travail :

N°CAF :

JUSTIFICATIFS A FOURNIR – Si non fourni

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle corporelle accident **2025-2026**

☐ Si concerné, justificatif de situation particulière (jugement de divorce, décision du JAF, etc...)

RGPD – PROTECTION DES DONNÉES

En vertu de la Loi informatique et des Libertés de 1978 et du Règlement Général sur la protection des Données, nous vous informons que les données personnelles concernant l'inscription scolaire/périscolaire sont récoltées et conservées par la Mairie de Dunes. Ces données personnelles ne sont obtenues que par les documents et formulaires que vous nous communiquez lors l'inscription, et par d'éventuelles institutions publiques (CAF,MSA...). Tout individu dispose, entre autres, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité concernant les données personnelles transmises durant la scolarité. Les données demandées sont toutes strictement nécessaires à la conduite des prestations et ne sont utilisées qu'à cette fin de gestion. Elles ne sont transmises à aucun tiers externe, sauf cas de signalement obligatoire ou de mise en danger de la vie

de l'enfant. Ces données sont archivées une fois le départ de l'élève au collège effectif, et supprimées 10 ans après le dernier contact.

Nous vous rappelons également que vous et les individus concernés disposez d'un droit de saisie de l'autorité de contrôle compétente en la matière sur le territoire, soit la CNIL en France, si vous estimez avoir subi une violation de vos droits et libertés concernant vos données personnelles durant ce processus.

FAUSSE DÉCLARATION

Pour rappel, une fausse déclaration peut être sanctionnée pénalement.

Article 441-7 du code pénal Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000-art(V)JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002.

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

INFORMATIONS CANTINE ET GARDERIE

- Inscription garderie hors vacances scolaires

Il n'y a pas besoin d'inscrire vos enfants à la garderie hors mercredis et vacances scolaires.

- Inscription cantine et garderie – mercredi

Les inscriptions se font quelques semaines avant la période concernée. Nous vous enverrons **par mail** la fiche d'inscription pour la garderie. Sur demande seulement, nous pourrions vous fournir le document papier.

La cantine sera à ajouter sur le Portail Famille.

Veuillez respecter la date limite d'inscription.

- Inscription cantine et garderie – vacances scolaires

Les inscriptions se font quelques semaines avant les vacances concernées. Nous vous enverrons **par mail** la fiche d'inscription pour la garderie. Sur demande seulement, nous pourrions vous fournir le document papier.

Nous nous occupons de mettre à jour les repas sur le Portail Famille.

Veuillez respecter la date limite d'inscription.

- Fermeture annuelle

La garderie municipale sera fermée pendant le pont de l'Ascension, les vacances de Noël et en été, la semaine du 15 août jusqu'à la rentrée.

- Facturation

Deux avis de sommes à payer vous seront envoyés chaque mois.

Si vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, aucune démarche n'est à effectuer. Si vous voulez le mettre en place, il suffit de venir à la mairie avec un RIB.

Pensez à nous prévenir en cas de modification de RIB ou de destinataire de facturation.

AUTORISATIONS 2025-2026

Personne à prévenir en cas d'urgence (si responsables légaux injoignables) **En cas de changement**

Nom : Prénom :

N° téléphone : Lien avec l'enfant :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant (autres que les responsables légaux) **En cas de changement**Les mineurs ne sont pas autorisés à récupérer les enfants à la garderie sauf autorisation de la Mairie

Nom : Prénom :

N° de téléphone : Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

N° de téléphone : Lien avec l'enfant :

Personnes NON autorisées à récupérer l'enfant (joindre décision tribunal) **En cas de changement**

Nom : Prénom :

Lien avec l'enfant :

Autorisations 2025-2026 : OBLIGATOIRE

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant :

- Prise en charge (santé / maladie / accident)

☐ Autorise ☐ N'autorise pas la personne en charge de l'enfant à prendre, en cas d'accident ou de nécessité de soins, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Le personnel n'est pas habilité à administrer des traitements médicamenteux.

- Droit à l'image :

☐ Autorise ☐ N'autorise pas la prise de photos / vidéos de l'enfant pour des publications liées aux activités du service, pour des publications internes à la municipalité ou externes (affichage interne, bulletin municipal, site internet de la commune, etc..) et pour promouvoir ses activités périscolaires dans le cadre de ses locaux et en dehors de ses locaux.

- Sorties pour les activités périscolaires

☐ Autorise ☐ N'autorise pas mon enfant à participer aux sorties organisées par la garderie municipale de Dunes dans le cadre des activités périscolaires (sorties sans transport au parc de jeux du complexe Pôle Sud-Ouest, promenades dans la commune,...)

- Cantine et garderie

☐ Déclare avoir pris connaissance du dernier règlement intérieur en vigueur (en annexe)

☐ M'engage à acquitter la facture mensuelle des repas et/ou la garderie dans les délais

☐ M'engage à prévenir la mairie en cas d'absence selon les modalités du règlement intérieur

☐ M'engage à informer la Mairie de Dunes de toutes modifications survenant au cours de l'année, dans les meilleurs délais (changement d'adresse, de situation familiale, numéro de téléphone, adresse mail, etc...)

☐ M'engage à accepter les modalités de fonctionnement de la cantine

- **Exactitude des informations**

☐ Certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande ;

A, le

Signature du Responsable 1 :

Signature du Responsable 2 :

INSCRIPTION CANTINE ET GARDERIE 2025-2026 OBLIGATOIRE
--

Je soussigné(e), responsable légal de

Souhaite inscrire mon enfant à la cantine :

☐ INSCRIPTION CANTINE ANNUELLE (hors mercredis et vacances scolaires)

☐ Lundi

☐ Mardi

☐ Jeudi

☐ Vendredi

Nous inscrirons les jours cochés sur le Portail Famille

☐ INSCRIPTION CANTINE OCCASIONNELLE (hors mercredis et vacances scolaires)

A cocher impérativement si vous souhaitez que votre enfant vienne manger à la cantine de temps en temps sinon l'accès lui sera refusé.

Inscription au minimum 48h avant le jour souhaité directement sur le Portail Famille

Pour l'inscription à la cantine et garderie les mercredis et pendant les vacances scolaires, un document vous sera envoyé par mail quelques semaines avant les périodes concernées. Quelques exemplaires papier seront disponibles à la garderie.

Et certifie que mon enfant :

☐ a des allergies alimentaires (fournir le PAI et apporter son repas)

☐ n'a pas d'allergie alimentaire

Souhaite informer que mon enfant ira à la garderie :

- En période scolaire :

☐ RÉGULIÈREMENT

☐ OCCASIONNELLEMENT

- Les mercredis :

☐ RÉGULIÈREMENT

☐ OCCASIONNELLEMENT

- Pendant les vacances :

☐ RÉGULIÈREMENT

☐ OCCASIONNELLEMENT

A cocher impérativement si vous souhaitez que votre enfant vienne à la garderie même de temps en temps sinon l'accès lui sera refusé.

A, le

Signature du Responsable 1 :

Signature du Responsable 2 :